

Conseil municipal du 22 mars 2023

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Note de Synthèse / Annexe Délibérations n°5, 6 et 7

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Note de présentation synthétique
Budget principal
Budget Primitif 2023

PREAMBULE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

PREAMBULE

Le budget 2023 est soumis au vote du Conseil Municipal le 22 mars 2023. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 2 février 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de **fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des actions municipales, incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville.

La section d'**investissement** porte sur des projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal. Elle permet aussi de constater les subventions que la commune obtient de ses partenaires financiers (Etat, département de l'Oise, région Hauts de France, Europe...).

PREAMBULE

Pour ce budget et contrairement aux exercices précédents, le compte administratif n'est pas adopté au préalable. Il ne pourra donc pas y avoir les affectations de résultats. Il sera procédé à une budgétisation au vu des résultats estimés et en accord avec le trésorier par reprise anticipée et prévision d'une affectation.

Le contexte de ce budget 2023 :

- Un vote plus tôt que les années précédentes (deux derniers exercices en avril) afin de faciliter les engagements par les services municipaux
- Les prises en charges et les validations du compte administratif de la ville en concordance avec le compte de gestion ont été plus tardives notamment suite à la réorganisation de la trésorerie municipale.

Une reprise anticipée des résultats 2022 au BP 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses estimées réalisées	26 351 480,90 €	7 679 344,15 €
Total des recettes estimées réalisées	28 443 461,74 €	8 622 189,80 €
soit un solde de l'exercice	2 091 980,84 €	+ 942 845,65 €
reporté N-1	4 169 853,17 €	- 2 661 224,62 €
soit un solde global	6 261 834,01 €	- 1 718 378,97 €

Solde qui sera reporté au BP 2023 –
Besoin de financement investissement

Soit un résultat cumulé hors RàR de : 4 543 455,04 €

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES	1 521 298,69 €
EN RECETTES	630 991,51 €
SOLDE	- 890 307,18 €

Ainsi le besoin de couverture en investissement est de :

solde global CA	- 1 718 378,97 €
solde restes à réaliser	- 890 307,18 €

- 2 608 686,15 €

besoin d'investissement
à couvrir

Une reprise anticipée des résultats au BP 2023

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 devient :

Excédent de la section de fonctionnement prévisionnel du CA 2022

6 261 834,01 €

Besoin de couverture de la section d'investissement

2 608 686,15 €

EXCEDENT PREVISIONNEL A REPORTER EN 2023

3 653 147,86 €

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS AU BP 2023

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	1 718 378,97 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		2 608 686,15 €
002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté		3 653 147,86 €

Budget 2023 : contexte et priorités

Malgré un contexte complexe, les objectifs de la municipalité consistent à mener à bien les grands projets structurants portés depuis le début du mandat. Les objectifs sont clairs : maintenir un service public de qualité et continuer une politique d'investissements dynamique garante de l'avenir, afin d'assurer une bonne qualité de vie pour les habitants et de développer l'attractivité de Senlis sur les plans économique, culturel et touristique.

La fiscalité : conformément aux engagements pris, les taux n'ont pas été augmentés et cette décision est maintenue pour 2023.

Face au contexte international et économique, il reste de fortes incertitudes.

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Recettes

		CA2022	BUDGET PRIMITIF		% D'évolution
			BP + DM 2022	BP 2023	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	0 €	80 000 €	80 000 €	0 %
013	Atténuations des charges (rembt assurances etc...)	85 996 €	55 000 €	50 000 €	- 9,1%
70	Produits des services	1 719 676 €	1 400 000 €	1 700 000 €	21,4%
	Dont produits des usagers +4% global (1,188M€ contre un réalisé de 1,143M€) et produits des refacturations sur le site Ordener auprès de la Défense notamment suite aux travaux de séparation des réseaux ainsi que des remboursements de fluides sur des occupations du domaine privé				
73	Impôts et taxes y/c attribution de compensation versée par la CCSSO (détail ci-dessous)	20 918 559 €	20 167 000 €	21 099 505 €	4,82%
74	Dotations et subventions (DGF/DSR/Allocations compensatrices fiscalité Etat /subventions organismes CAF département CPOM)	4 138 467 €	3 919 147 €	3 900 000 €	- 0,5%
75	Autres produits (produits des immeubles, redevances)	600 005 €	530 000 €	585 000 €	- 10%
76	Produits financiers	4 €	0 €	0 €	
77	Produits exceptionnels	980 106 €	35 000 €	50 000 €	
78	Reprises provisions semi budgétaires	€	0 €	0 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		4 169 853 €	3 653 147,86 €	-12,4%
	TOTAL GENERAL	28 442 813 €	30 356 000 €	31 117 000 €	2,5%

Chap 042 travaux en régie

Chap 013 Baisse prévue par rapport au multi accueil de l'EcoQuartier (fin des remboursements pour la mise à disposition de personnel à la Délégation de Service Public)

Chap 73 : Fiscalité +7,1 %
Revalorisation forfaitaire des bases
Versement mobilité prévu pour 1,2M€ et Droits de mutation pour 850k€

+761 k€ principalement dû à l'évolution de la fiscalité suite à la revalorisation des bases de +7,1% décidée par l'Etat

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Recettes

Fiscalité directe, indirecte Dotations de l'Etat

Nature	Libellé	CA2022	BP2022	BP2023	évol bp2023/c a2022	Observations
7342	Versement mobilité	1 347 411,98	1 000 000,00	1 218 000	-9,60%	Les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) où a été institué le versement mobilité sont assujettis à cette contribution. Elle est destinée à financer les transports en commun. Prévision prudente – possibilité de redressement sur l'année (constaté en décembre 2022 ayant un effet sur 2023)
7381	Droits de mutation	972 241,92	710 000,00	850 000	-12,57%	Impôt auquel sont soumises les ventes de biens immobiliers. Recette volatile avec des pics (au vu d'un marché immobilier qui s'est maintenu en 2022 réhaussement de la prévision)
73211	AC Communauté CCSSO	5 599 511,00	5 609 000,00	5 514 000	-1,53%	Intégration de la clause de revoyure de l'Attribution de Compensation versée par la CCSSO par rapport à la fin de la contribution de la ville de Senlis pour la remise en bon état des voies de la ZAE Senlis Sud Oise.
73111	Impôts directs locaux	12 423 013,00	12 368 000,00	13 142 000	5,93%	Effets de la revalorisation forfaitaire des bases - Prévision au vu de la notification des services fiscaux
74834	ETAT COMPENSAT EXONERATION TF	1 451 926,00	1 394 000,00	1 450 000	-0,13%	Pour les bases du foncier bâti des établissements industriels, la réduction des valeurs locatives reconduite en 2023 pour les entreprises est compensée totalement par une allocation compensatrice de l'Etat – reprend les données 2022 pour plus de prudence
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 477 819,00	1 480 000,00	1 480 000	-0,15%	Il ne devrait pas y avoir d'écrêtement en 2023 et la dotation devrait être stable.
74121	DOTATION SOLIDARITE RURALE	240 566,00	250 000,00	240 000	-0,24%	Loi de finances prévoit une augmentation des dotations de péréquation au sein de l'enveloppe des concours de l'Etat. - attente de notification.

La Fiscalité : Maintien des taux depuis 2011

En 2023, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité.

Pour les résidences principales la taxe d'habitation s'éteint définitivement en 2023. Pour les résidences secondaires, le taux de la taxe peut de nouveau être voté (THRS) – application et maintien du taux voté en 2019 pour 23,28%.

Notifications fiscalité	Bases notifiées 2023	taux	Produit fiscal 2023 à taux constant
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	120 900	53,28%	64 415,52
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25 510 000	44,59%	11 374 909,00
Coefficient Correcteur = Produit fiscal égal suite à la suppression de la Taxe d'habitation et intégration du produit foncier des départements en 2021 (suit l'évolution des revalorisations)			1 372 000
Taxe d'habitation	1 420 807	23,28%	330 763,87
	Fiscalité directe		13 142 088,39

Une revalorisation des valeurs locatives par décision de l'Etat est prévue pour +7,1% sauf pour les locaux professionnels.

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		évolution
			BP + DM 2022	BP 2023	
011	Charges à caractère général	8 425 374,62€	9 240 000 €	9 452 000 €	2,3%
012	Charges de personnel	13 651 073,95€	13 660 000 €	14 200 000 €	4,0%
014	Atténuation de produits	909 694,28 €	916 000 €	920 000 €	0,4%
65	Subventions et participations	1 633 239,90 €	1 800 000 €	1 765 000 €	-1,9%
66	Intérêts de la dette y/c ligne de trésorerie (153 666,92 €	200 000 €	227 600 €	13,8%
67	Charges exceptionnelles	2 040,40 €	40 000 €	40 000 €	0%
68	Dotations pour provisions / délibération spécifique	0 €	0 €	12 400 €	
	Autofinancement		4 500 000 €	4 500 000 €	0%
042	(dont dotations aux amortissements	1 576 390,83 €	800 000 €	800 000 €	
023	+ virement)		3 700 000 €	3 700 000 €	
		26 351 480,90 €	30 356 000 €	31 117 000€	2,5%

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal prévu au même niveau que 2022 égal à 901 413 €

Subventions aux associations (baisse limitée)
Participation aux établissements sous contrat d'enseignement privé
Participation au SDIS pour lutte incendie
Elus

Taux d'Intérêts en évolution. Structure de la dette de la ville : 78,4% de taux fixe et 21,6% en taux variable (EURIBOR 12 Mois au 28/02/2023 de 3,73%).

Une capacité d'autofinancement permettant de mener à bien ou engager de grands projets structurants

+ 761k€ dont principalement les charges de personnel pour 540k€ et charges générales pour 212k€

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges de personnel (chap012) représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2023, la masse salariale est estimée à 14 200 000 € par rapport à 2022 soit plus 540k€ (+4%) et s'explique :

- ✓ par les effets en année pleine du dégel de l'indice (+3,5% au 01/07/2022) et de la revalorisation du SMIC (représentant 48% de l'évolution) et un coût des revalorisations automatiques du SMIC évalué par rapport à l'inflation annoncée sur 2023 de l'ordre de 4% (représentant 9 % de l'évolution),
- ✓ par un renforcement des recrutements et une volonté de remplacer les postes laissés vacants fin 2022 (représentant 21% de l'évolution),
- ✓ par l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité (représentant 22% de l'évolution).

Un effort particulier de gestion sera fait sur l'exercice 2023 :

- Analyse et rationalisation du recours aux heures supplémentaires
- Diminution du recours aux personnels extérieurs mis à disposition par le Centre de Gestion. Depuis septembre 2022, les recrutements temporaires pour l'encadrement des cantines sont gérés en interne et dégagent une économie correspondant aux frais de gestion prélevés par le CDG

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges à caractère général (chap011) représentent 36% des dépenses réelles de fonctionnement fortement impactées par le contexte sur l'énergie et l'inflation (évaluée à 4,3 % sur 2023)

Exemples de hausse budgétaire

Sur les énergies, la ville devrait de nouveau subir des augmentations importantes sur l'électricité en raison de marchés renouvelés avec le SE60, hausse limitée dans le cadre du groupement de commande et des prévisions de consommations en réduction du fait des actions dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique.

En 2022, ont été renouvelés des marchés qui auront un effet en année pleine en 2023, subissant également de fortes hausses : les transports TUS, les prestations de restauration scolaire, les assurances, le marché d'exploitation du chauffage avec des prestations plus importantes pour assurer une bonne qualité d'entretien des équipements et leur performance,

En 2023, sont également impactés les prévisions d'entretien et maintenance de biens conformément aux normes, d'équipement informatiques dans un contexte de besoin de sécurité renforcé, de prestations d'entretien d'espaces publics avec des périmètres étendus (Ecoquartier, Ordener...)

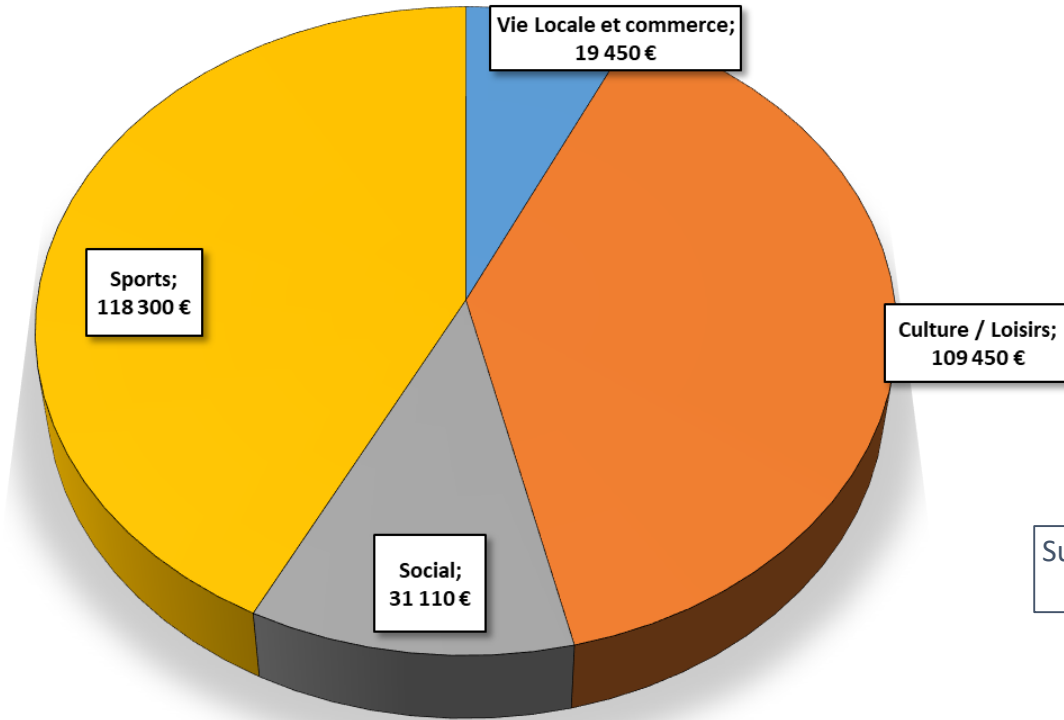
La hausse globale des charges générales est limitée à 2,3% soit plus 212k€ au vu des efforts mis en œuvre pour limiter l'évolution des dépenses.

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Pour 2023 et les années suivantes, recherche plus soutenue de solutions de réduction des coûts avec pour objectif de maintenir un taux d'épargne d'au moins 10% avec un plan d'actions à moyen et long terme :

- Poursuivre la sobriété énergétique permettant de limiter les effets de la hausse des fluides, tout en accentuant la transition écologique
- Explorer des solutions susceptibles de réduire les coûts : externalisations de tâches, groupement de commandes, optimisation de l'organisation du travail et des procédures (consommation des carburants, marché de téléphonie ...)
- Réinterroger certains services publics locaux afin qu'ils soient plus adaptés et moins onéreux en charge nette pour la collectivité
- Contenir la hausse de la masse salariale,
- Accroître et diversifier les recettes de subventions et les sources de financement (fonds européens, mécénat, fonds de dotation ...)

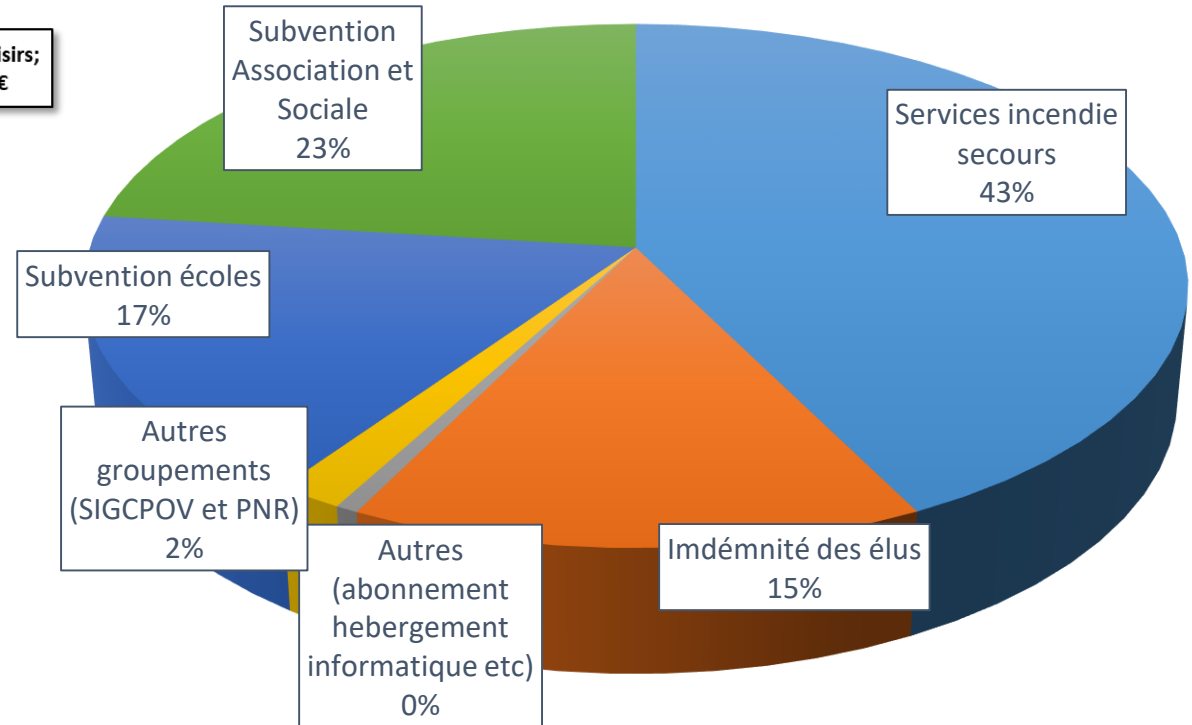
Le BP 2023 — Le fonctionnement/Dépenses



Subventions aux associations

Suite aux diverses commissions le montant total alloué au budget 2023 est de 278 310€ (317 120 € en 2022). Une diminution a été appliquée de -12%.

Autres charges de gestion courante (Chap.65)



Le BP 2023 – Les principaux investissements

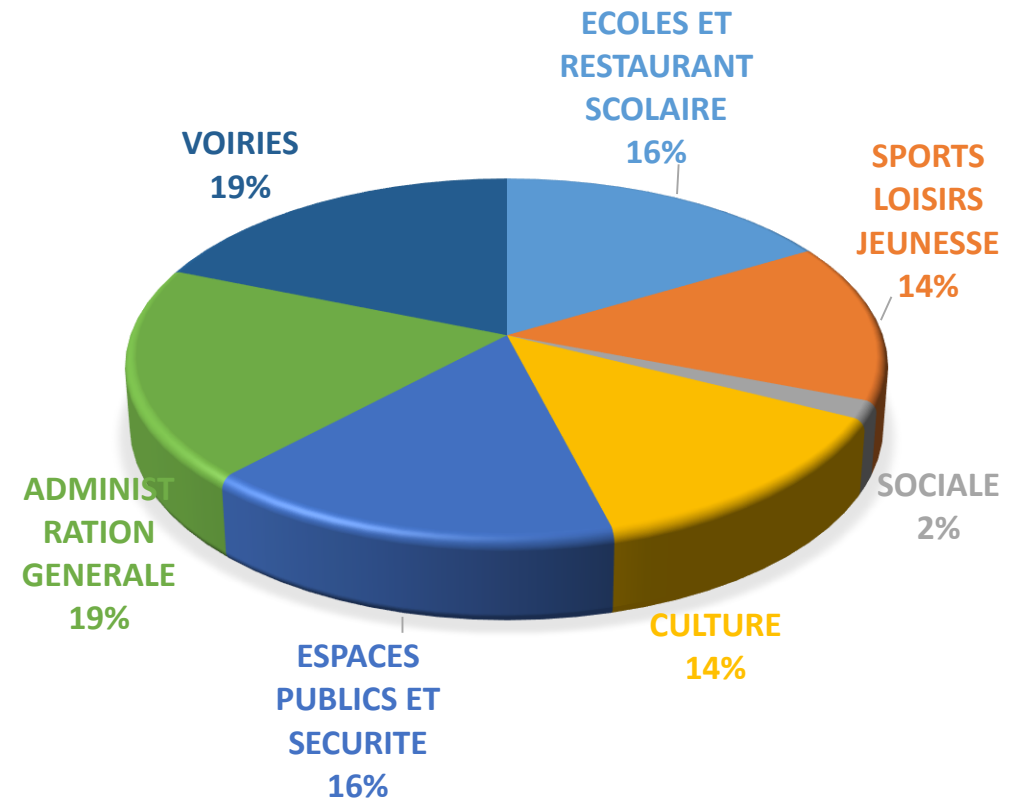
INVESTISSEMENT – propositions nouvelles d'équipement dont 4,3M€ en investissements structurants.	Dépenses	Recettes
CP 2023 Restauration des grandes orgues	80 000	414 271
CP 2023 Groupe scolaire Beauval	636 457	496 000
CP 2023 Schéma d'aménagement Ordener	662 846	1 030 000
CP 2022 Rue des Jardiniers	548 740	73 600
CP 2023 Poches de stationnement	828 000	386 400
CP 2023 Pole d'Echange Multimodal	300 000	
CP 2023 Conservatoire de Musique et de danse	350 000	
CP 2023 EcoQuartier	600 000	265 000
Projet Voyage au temps des Premiers Rois de France	300 000	
Investissements diffus (détails ci-dessous)	3 510 000	
TOTAL	7 816 043	2 665 271

Le BP 2023 – Les principaux investissements

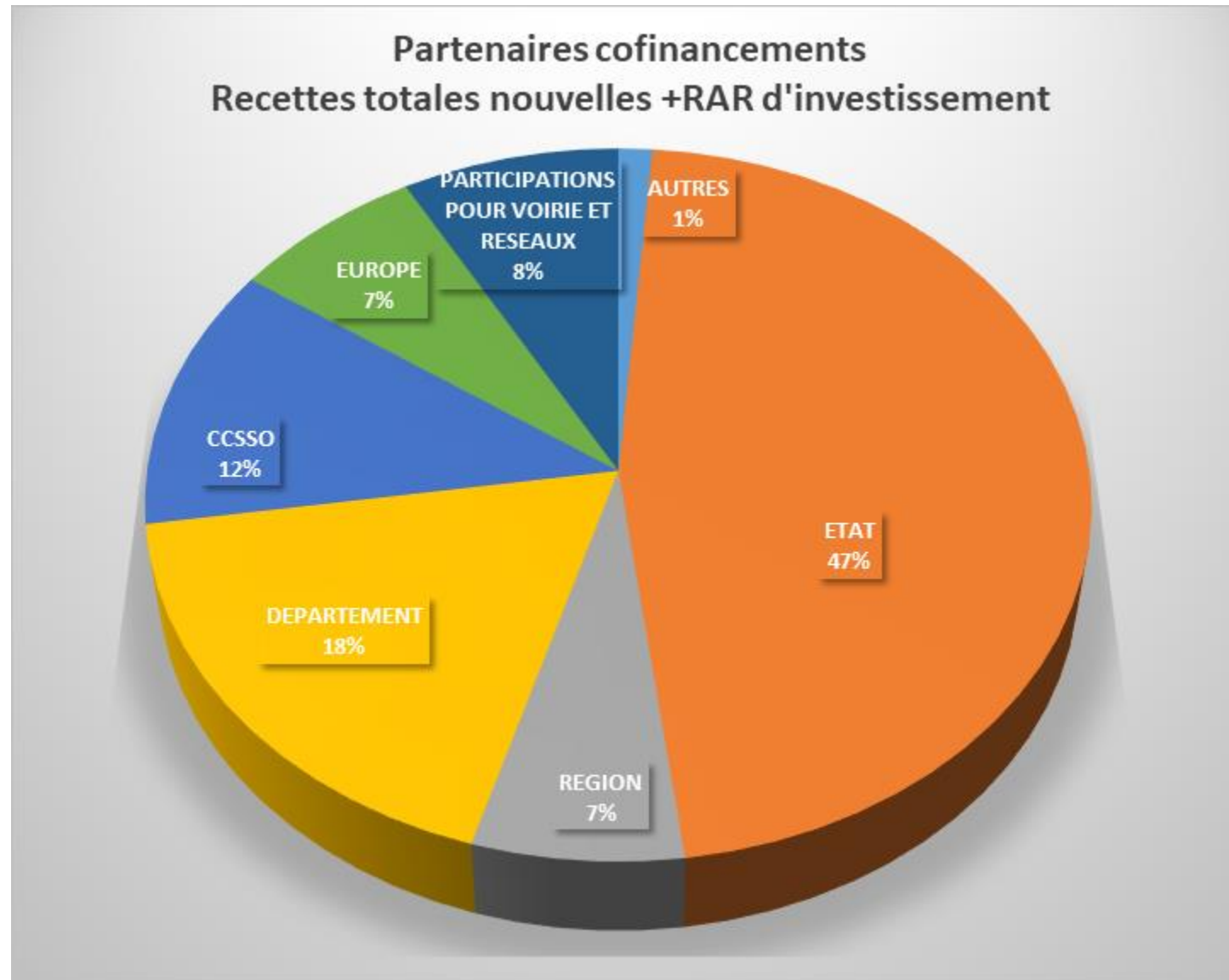
PRINCIPAUX INVESTISSEMENT DIFFUS NOUVELLES DEPENSES EQUIPEMENTS (3,6M€)

ECOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE	593 800 €
Groupe ADK	176 083 €
Groupe Argilière	47 000 €
Groupe Brichebay	56 400 €
Groupe Seraphine	212 033 €
Groupe Beauval	62 283 €
Groupe Orion	10 000 €
Autres equipement et travaux	30 000 €
SPORTS LOISIRS JEUNESSE	514 550 €
Gymnase Brichebay	85400
Skate Park	60000
Stade de Rugby	55000
Gymnase H. CAPET REIMS	50000
Piscine Yves Carlier	49000
Centre equestre	45000
Stade municipal de football	40000
Gymnase Yves Carlier	40000
Autres salles et gymnases	31000
Gymnase Beauval	30000
Autres	29150
ADMINISTRATION GENERALE	688 200 €
Travaux	270000
Informatiques	232200
Véhicules	70000
Materiels et équipements	50000
Anti Cabanisation	36000
Autres	30000

SOCIAL	57 500 €
Petite enfance	54500
Séniors	3000
CULTURE	487 700 €
CDR et Salles communales	200 200 €
Patrimoine architectural	178 000 €
Musée	48 000 €
Bibliothèque	31 000 €
Festivité	23 500 €
Conservatoire	7 000 €
ESPACES PUBLICS ET SECURITE	576 704 €
Mobilité et stationnement	108 000 €
Plantation et espaces verts	108 000 €
PM et Videoprotection	93 604 €
Signalisation et marquage	88 000 €
Materiel (traceur, tables, bancs, portails...)	80 100 €
Travaux	53 000 €
Eclairage public	46 000 €
VOIRIES	678 000 €
VILLEVERT	230 000 €
VAL D'AUNETTE / GATELLIERE	70 000 €
BRICHEBAY	105 000 €
BIGUE / ECO QUARTIER/ VILLEMETRIE	53 000 €
CENTRE VILLE	180 000 €
AUTRES	40 000 €



Le BP 2023 – Les principaux investissements



Le BP 2023 – L'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
001 - SOLDE INVEST REPORTE	1 718 378,97 €	-
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		3 358 686,15 €
10-PASSAGE M57 (suppression compte 1069 reprise)	254 000,00 €	
Eco Quartier - Cession OPAC - Jardins de Brunehaut (024)/ Acquisition du parking OPAC (21) - Opérations de régularisation inscrites en DM2022 réinscrites	2 360 000,00 €	2 360 000,00 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	80 000,00 €	800 000,00 €
ZAC ECOQUARTIER DISSOLUTION REPRISE D'ACTIFS	91 000,00 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €	50 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 902 000,00 €	2 000,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC		3 700 000 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS		2 138 000,00 €
Restes à Réaliser	1 521 298,69 €	630 991,51 €
Propositions nouvelles d'équipement Diffus	3 531 279,06 €	2 774 322,34 €
AP CP	4 306 043,28 €	
Total Investissement	15 814 000,00 €	15 814 000,00 €

Excédent fonct capitalisé 1068-Besoin de financement = 2 608 686,15 €
FCTVA 2022 = 700 k€
Taxe aménagement = 50k€
+ fonds de dotation pour les orgues (dans les subventions pour 147k€)

Op d'ordre entre section : Travaux en régie en dépense et Dotations aux amortissements en recettes

16 -Emprunt - Remboursement du capital année.
Pour 2000€ cautions sur la résidence autonomie

L'autofinancement, les produits de cessions (Samoens et retours sur Beauval) ainsi que les subventions à percevoir permettent d'envisager de ne pas recourir à l'emprunt en 2023.

9,4M€ de dépenses d'équipement et subventions (de 3,4M€)

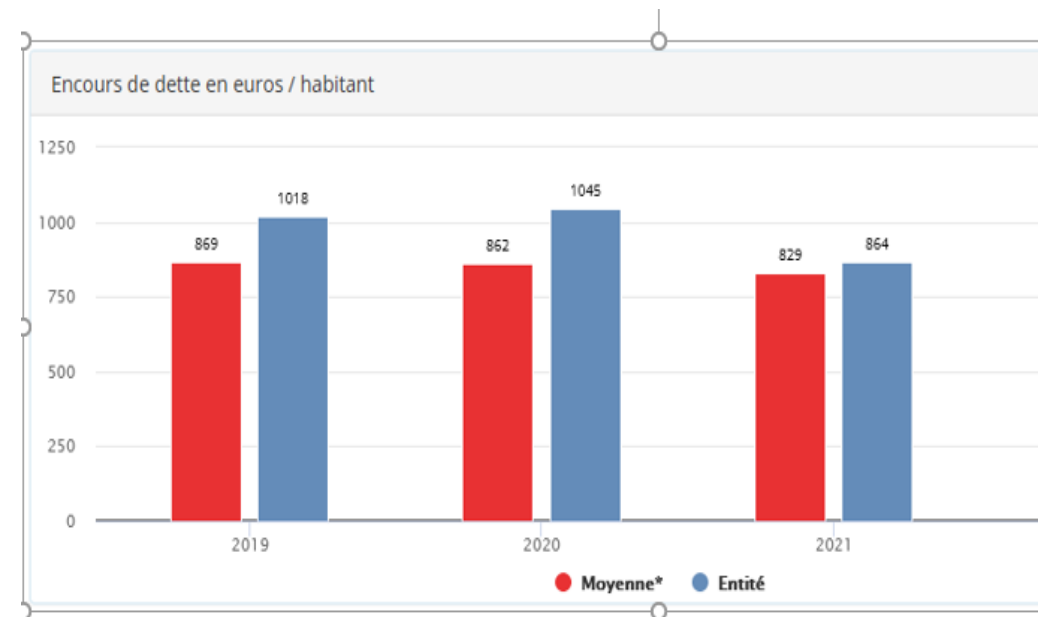
La dette

- L'équilibre de la section d'investissement **ne nécessite pas de recours à l'emprunt pour 2023.**
- L'encours de dette devrait se situer au **31/12/2023 à 11,070M€ (12,866 au 31/12/2022), soit un encours limité à 705€/hab.**

La dette

L'encours de dette par habitant a atteint le niveau le plus bas depuis 2014 et a rejoint le niveau moyen de la strate.

Année	Stock de dette au 31/12/2023 en K€	Capital remboursé en K€ durant l'exercice	Capital emprunté K€	Encours de dette en € par habitant
2014	15 329	1 834	0	928
2015	14 597	1 932	1 200	885
2016	13 464	1 873	740	828
2017	14 482	1 784	2 802	905
2018	14 484	1 998	2 000	938
2019	15 565	1 919	3 000	1 020
2020	15 541	2 025	2 000	1 045
2021	13 417	2 125	0	864
2022	12 867	1 950	1 400	819
2023	11 070	1 900	0	705



BUDGET PRINCIPAL 2023

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le budget primitif 2023
- La fiscalité pour 2023

Conseil municipal du 22 mars 2023

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Note de Synthèse / Annexe
Délibérations n° 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Note de présentation synthétique
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Compte Administratif 2022
Budget primitif 2023
Surtaxe eau et assainissement

PREAMBULE

- Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note synthétique de présentation des informations financières sur le budget annexe permet de saisir les enjeux et sera disponible sur le site internet de la ville,
- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.
- Un comparatif avec le budget proposé en 2023 permet d'avoir une vision globale des équilibres proposés.

PREAMBULE

- Les budgets annexes sont soumis à la nomenclature M49 et sont votés et gérés en HT suite à décision du conseil municipal du 15 décembre 2021.
- Leur statut de service public industriel et commercial suppose que l'activité soit retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service. Pour ces deux budgets l'exploitation est concédée à un fermier par délégation de service public.
- Le financement est assuré essentiellement par la surtaxe perçue par le délégataire sur les usagers du service au tarif fixé par la commune.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

- Le budget annexe eau potable retrace l'activité de production de transport et de distribution d'eau potable.
- L'exploitation du service eau potable est assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1er février 2012 avec la société VEOLIA pour 20 ans soit une échéance au 31 janvier 2032.

Compte administratif 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses réalisées	161 788,32 €	237 832,12 €
Total des recettes réalisées	413 468,07 €	101 911,34 €
soit un solde de l'exercice	251 679,75 €	-135 920,78 €
reporté N-1	1 025 885,97 €	236 856,40 €
soit un solde global	1 277 565,72 €	100 935,62 €

Résultat excédentaire en section de fonctionnement à porter au BP 2023 diminué de la couverture du besoin d'investissement

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES, soit un solde négatif

- 473 189,22 €

Solde global CA

+ 100 935,62 €

- 372 253,60 €

besoin d'investissement à couvrir

Les résultats sont donc affectés comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution reporté invt		100 935,62 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés		372 253,60 €
002 résultat reporté fctt		905 312,12 €

Budget annexe Eau - Fonctionnement

DEPENSES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
011	Charges à caractère général	22 823,41 €	60 000,00 €	35 000,00 €	amo RQPS, abonnement ADTO Annonces
012	Charges de personnel	55 944,91 €	60 000,00 €	75 000,00 €	Remboursement à la ville des personnels mis à disposition+vacations d'un hydrogéologue agréé
67	Charges exceptionnelles		5 000,00 €	5 000,00 €	
	Autofinancement				
042	(dont dotations aux amortissements	83 020,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	
023	virement à la section investissement)		1 175 000,00 €	1 125 000,00 €	
TOTAL GENERAL		161 788,32 €	1 450 000,00 €	1 360 000,00 €	

RECETTES			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
002	Résultat reporté de fonctionnement		1 025 885,97 €	905 312,12 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	6 772,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	amortissement subventions d'équipements
70	Produits du service	406 696,07 €	404 114,03 €	429 687,88 €	produits des surtaxes eau
TOTAL GENERAL		413 468,07 €	1 450 000,00 €	1 360 000,00 €	

Budget annexe Eau - Investissements

DEPENSES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
040	Opérations d'ordre entre sections	6 772,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	amortissement subventions équipements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	9 445,67 €	40 000,00 €	30 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2020 (réalisé au CA2022) tva 2021(BP2023)
13	Subvention reçue	9 041,00 €	9 100,00 €		Remboursement trop perçu de subvention sur état réalisé
20	Immobilisations incorporelles		50 000,00 €	42 000,00 €	étude nouveau forage
21-23	Immobilisations en cours	212 573,45 €	1 520 900,00 €	1 807 000,00 €	règle 473 189,22+ dépenses nouvelles 1,33M€ détaillées ci-dessous
TOTAL GENERAL		237 832,12 €	1 640 000,00 €	1 904 000,00 €	

RECETTES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
001	Résultat reporté d'investissement		236 856,40 €	100 935,62 €	Résultat 2022 excédentaire
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			372 253,60 €	Besoin d'investissement couvert par l'affectation de résultat de l'excédent de fonctionnement
021	Virement de la section de fonctionnement		1 175 000,00 €	1 125 000,00 €	Autofinancement
040	Opérations d'ordre entre sections	83 020,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	Dotations aux amortissements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	9 445,67 €	40 000,00 €	30 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2020 (réalisé au CA2022) tva 2021(BP2023)
13	Subventions d'investissement reçues			125 810,78 €	Subventions Agence de l'Eau essentiellement Piézomètres
27	Autres immobilisations financières	9 445,67 €	38 143,60 €	30 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2020-2021
TOTAL GENERAL		101 911,34 €	1 640 000,00 €	1 904 000,00 €	

Budget annexe eau Investissements

PROGRAMME 2023	DETAIL DU PROJET	MONTANT
Opération Eco-Quartier (av G Clémenceau notamment)	Travaux renforcement du réseau d'eau potable	400 000,00 €
Avenant n°3 eau potable	Travaux de raccordement du forage de Bonsecours 2 à l'unité de traitement de Bonsecours 1 : 51 835 HT Travaux de sécurisation du réservoir de Tombray et du forage d'Aumont : 32 408,50 HT Pose de 4 débitmètres complémentaires de sectorisation : 32 000 HT	117 000,00 €
Recherche d'une nouvelle ressource d'eau pour la création d'un nouveau forage	Maitrise d'œuvre et études préalables (géotechnique,,,))	42 000,00 €
Réglementaire : Branchements en plomb 2023	Remplacement des branchements	50 000,00 €
Récurrent : Travaux d'urgence et petits investissements	Imprévus, fuite, réparation, extension réseau sur PC, renouvellement des vannes	446 000,00 €
Opération rues adjacentes à la rue du Châtel	Impasse du Courtillet et Rue de la Tonnellerie	191 000,00 €
Autres opérations	Travaux maillage de la conduite d'eau potable au niveau de Rond point de l'Obélisque	130 000,00 €

Budget annexe Eau – Surtaxe eau

Evolution de la surtaxe eau sur 5 ans :

2018	2019	2020	2021	2022
379 190,09	443 201,35	373 211,36	401 050,10	406 696,07

Le montant de la surtaxe d'eau est ainsi fixé depuis 2013 comme suit : Il est proposé de reconduire ce même tarif

TRANCHE (en m ³)	SURTAXE EAU
	Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544

Budget annexe Eau

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- **Approuver le Compte de gestion 2022**
- **Adopter le Compte Administratif 2022**
- **Affecter les résultats de l'exercice 2022**
- **Adopter le budget primitif 2023**
- **Adopter la surtaxe eau 2023**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Le budget annexe Assainissement retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées.
- L'exploitation du service assainissement est assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1^{er} février 2012 avec la société VEOLIA pour 12 ans soit une échéance au 31 janvier 2024. A ce titre une consultation est lancée en délégation de service public.

Compte administratif 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses réalisées	607 638,88 €	686 893,21 €
Total des recettes réalisées	896 494,13 €	585 336,98 €
soit un solde de l'exercice	288 855,25 €	-101 556,23 €
reporté N-1	445 542,57 €	526 963,80 €
soit un solde global	734 397,82 €	425 407,57 €

Résultat excédentaire en section de fonctionnement à porter au BP 2023 diminué de la couverture du besoin d'investissement

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES, soit un solde négatif

- 452 885,76 €

Solde global CA

+ 425 407,57 €

- 27 478,19 €

besoin d'investissement à couvrir

Les résultats sont donc affectés comme suit

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution reporté invt		425 407,57 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés		27 478,19 €
002 résultat reporté fctt		706 919,63 €

Budget annexe Assainissement - Fonctionnement

DEPENSES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
011	Charges à caractère général	43 346,44 €	62 000,00 €	78 000,00 €	amo nouvelle DSP, RQPS, abonnement ADTO Annonces, frais avocats
012	Charges de personnel	55 944,91 €	60 000,00 €	66 000,00 €	Remboursement à la ville des personnels mis à disposition
66	Charges financières	-31,47 €	1 000,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles		10 000,00 €	460 000,00 €	Annulation de titre procédure judiciaire engagée par la SCI GEP SENLIS LOGISTICS à l'encontre de la Ville, demandant l'annulation et le remboursement d'un titre de recette émis le 24 janvier 2022 au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif
68	Provisions pour risques contentieux			17 000,00 €	cf délibération
	Autofinancement				
042	(dont dotations aux amortissements	508 379,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €	
023	virement à la section investissement)		723 000,00 €	1 036 000,00 €	
TOTAL GENERAL		607 638,88 €	1 416 000,00 €	2 217 000,00 €	

RECETTES		CA 2022	Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
002	Résultat reporté de fonctionnement		445 542,57 €	706 919,63 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	147 811,45 €	200 000,00 €	200 000,00 €	dotations amortissement
74	Dotations subventions participations	49 021,84 €	90 000,00 €	50 000,00 €	Primes d'épuration
70	Produits du service				
	Surtaxe	324 001,79 €	290 457,43 €	319 080,37 €	produits des surtaxes eau
	Participation Financement Assainissement Collectif	366 242,00 €	382 000,00 €	933 000,00 €	PFAC selon détail ci-dessous
	Participation pour rejets des eaux usées - Communes extérieures	9 417,05 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Communes d'Aumont Chamant et Courteuil
TOTAL GENERAL		896 494,13 €	1 416 000,00 €	2 217 000,00 €	

Budget annexe Assainissement – PFAC 2023

La prévision de recettes sur la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), dont la dernière délibération en date du 30 septembre 2021 fixe, sur modifications, les modalités d'exécution de la PFAC, sont les suivantes :

- Branchements OPAC pour l'opération de construction sur Brunehaut pour 369k€
- Branchements pour la réhabilitation de la clinique Saint Joseph place Saint Maurice pour 123k€
- Réémission d'un titre au vu de l'annulation du titre à prévoir sur le branchement pour Amazon au vu de la mise en service effective de celui-ci (application des tarifs 2018 et non 2019) pour 441k€

Pour 2022, ont été titrés le branchement des logements collectifs rue Fours à Chaux (batiments Ordener 18 et 27) pour 353k€ et le solde pour des habitations individuelles (13k€).

Budget annexe Assainissement - Investissements

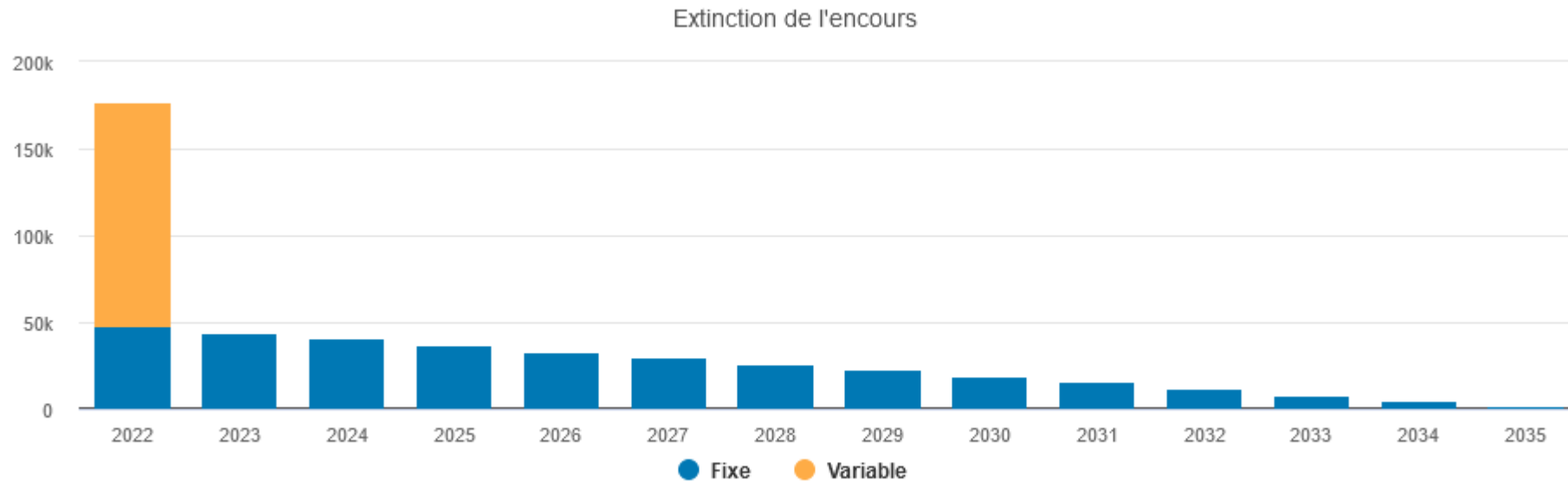
DEPENSES		CA 2022	Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
040	Opérations d'ordre entre sections	147 811,45 €	200 000,00 €	200 000,00 €	amortissement subventions équipements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	32 875,99 €	60 000,00 €	35 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2021
16	Emprunts	133 061,90 €	140 000,00 €	5 000,00 €	prêts d'avance avec l'Agence de l'Eau (taux 0%)
21/23	Immobilisations travaux	187 801,68 €	976 000,00 €	1 744 942,19 €	y compris restes à réaliser 453k€ et dépenses nouvelles d'équipement (détail ci-dessous)
20	Immobilisations incorporelles	185 342,19 €	554 000,00 €	324 057,81 €	
	Etudes	0,00 €	116 000,00 €		
	AP/CP Diagnostic réseaux	139 764,69 €	376 000,00 €	264 835,31 €	
	AP/CP Schéma gestion eaux pluviales	45 577,50 €	62 000,00 €	59 222,50 €	
TOTAL GENERAL		686 893,21 €	1 930 000,00 €	2 309 000,00 €	
RECETTES		CA 2022	Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
001	Résultat reporté d'investissement		526 963,80 €	425 407,57 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			27 478,19 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		723 000,00 €	1 036 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	508 379,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €	dotations aux amortissements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	32 875,99 €	60 000,00 €	35 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2021
27	Autres immobilisations financières	32 875,99 €	60 036,20 €	35 048,24 €	Remboursement de tva par le fermier 2021
13	Subventions d'investissement reçues	11 206,00 €	0,00 €	190 066,00 €	
	AP/CP Diagnostic réseaux		0,00 €	153 962,00 €	
	AP/CP Schéma gestion eaux pluviales		0,00 €	36 104,00 €	
TOTAL GENERAL		585 336,98 €	1 930 000,00 €	2 309 000,00 €	

Budget annexe assainissement Investissements

PROGRAMME 2023	DETAIL DU PROJET	MONTANT
CP2023 - Diagnostic réseaux d'assainissement n°2001 (AP2020-2023 (D) : 383k€ Révisé 407 k€)	AMO et bureau d'étude	264 835,31 €
CP2023 - Schéma de gestion des eaux pluviales n°2002 (AP2020-2023(D) : 91k€ Révisé 106 k€)	Schéma en vue de l'optimisation du réseau de collecte et de la station d'épuration = AMO et bureau d'étude	59 222,50 €
Opération Eco-Quartier (av G Clémenceau notamment)	Maitrise d'œuvre et travaux d'aménagement du quartier	400 000,00 €
Récurrent : Extension des réseaux - travaux d'urgence	Travaux Extension ou modification sur PC ou demande des riverains + Travaux urgents	209 000,00 €
Réglementaire : station d'épuration de Senlis (analyse études)	Diagnostic des micro polluants de la STEP	43 000,00 €
Inspection télévisuelle du réseau d'assainissement	Diverses rues (études en prévision de travaux)	13 000,00 €
Opération rues adjacentes à la rue du Châtel	Impasse du Courtillet et Rue de la Tonnellerie	287 000,00 €
Route de Saint Léonard / sentier de l'hôtel Dieu des Marais - Déversoir d'orage DO2 - jardins familiaux	Sous total	340 000,00 €
	études préalables et moe	40 000,00 €
	Travaux prévus au vu de l'étude de doublement et de modification du réseau avec creation d'un nouveau poste de relevage	300 000,00 €

La dette

L'endettement sur le budget annexe assainissement s'élève à 44 159,48 € au 31/12/2022. Un emprunt s'est terminé en 2022 auprès du Crédit foncier et représentait 70% de l'encours. Il reste deux emprunts auprès de l'Agence de l'Eau. Ils ont un coût en intérêt nul.



Au vu des projets 2023 et de l'autofinancement il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt.

Budget annexe Assainissement – Surtaxe Assainissement

Evolution de la surtaxe assainissement sur 5 ans :

2018	2019	2020	2021	2022
765 499,77 €	492 105,93 €	303 452,45 €	295 561,64 €	324 001,79 €

Le montant de la surtaxe d'assainissement est fixé comme suit, et est inchangé depuis 2019 – Il est proposé de reconduire ce même tarif :

TRANCHE (en m ³)	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Tarif en euros
1 à 30	0
31 à 60	0,2657
61 à 120	0,6315
+ de 120	0,6245

Budget annexe Assainissement

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- **Approuver le Compte de gestion 2022**
- **Adopter le Compte Administratif 2022**
- **Affecter les résultats de l'exercice 2022**
- **Adopter le budget primitif 2023**
- **Adopter la surtaxe assainissement 2023**

Conseil municipal du 22 mars 2023

Note de présentation synthétique
BUDGET ANNEXE ZAC ECOQUARTIER
Compte de Gestion et Compte Administratif 2022
Dissolution du budget annexe

PREAMBULE

- Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note synthétique de présentation des informations financières sur le budget annexe ZAC ECOQUARTIER permet de saisir les enjeux et sera disponible sur le site internet de la ville,
- Les informations contenues dans le compte administratif 2022 sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

PREAMBULE

Le budget annexe ZAC pour l'opération de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'EcoQuartier de la gare a été créé par délibération du 12 février 2015. Il est géré HT et est soumis à la nomenclature M14.

Au vu de l'évolution du programme, le suivi de la comptabilité des stocks et la création d'un budget distinct pour déterminer les coûts de production ne sont plus d'actualité. En effet, les acquisitions foncières et cessions servant au financement de l'opération ne sont pas gérées par la ville.

L'opération est une opération classique d'aménagement d'équipements publics qui fera l'objet d'une gestion sous forme de programme en AP/CP sur le budget principal. La TVA suit le régime classique du Fonds de Compensation de TVA.

Comme indiqué en 2022, il est proposé sa dissolution. En effet en 2022 sont constatées les opérations ayant permis le remboursement de l'avance faite par le budget principal pour un total de 740 000€ à sa création pour abonder la trésorerie de ce budget.

Budget annexe ZAC

FONCTIONNEMENT	Chapitre	Nature	Libellé	bp 2022	Réalisé 2022
Opération d'ordre entre section	042	7133	Variation encours Production (stock cédé)	90 533,18	90 533,18
Total Dépenses				90 533,18	90 533,18
	70	7018	Cession de stocks au budget principal	90 533,18	90 533,18
Total Recettes				90 533,18	90 533,18
INVESTISSEMENT	Chapitre	Nature	Libellé	bp 2022	Réalisé 2022
	16	168741	AUTRES DETTES	740 000,00	740 000,00
Total Dépenses				740 000,00	740 000,00
	001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	649 466,82	0,00
Opération d'ordre entre section	040	3354	VARIATION ENCOURS ETUDES	90 533,18	90 533,18
Total Recettes				740 000,00	90 533,18
COMPTE ADMINISTRATIF 2022				Solde d'exécution	-649 466,82
				Résultat antérieur reporté	649 466,82
				Résultat exercice	0,00

Budget annexe ZAC

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- **Approuver le Compte de gestion 2022**
- **Adopter le Compte Administratif 2022**
- **Approuver la dissolution du budget annexe ZAC pour l'opération de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'EcoQuartier de la gare, créé par délibération du 12 février 2015**